

Nom du projet/de l'activité	Heifer Project International
Bon de travail Agresso :	
Pays :	Senegal

DEMANDE DE PROPOSITION

N° [HPI.2026.05.004SN]

Sélection d'un cabinet ou institut de formation pour l'animation d'une formation sur le développement des systèmes de marché (Market Systems Development - MSD)

Date de publication de l'appel d'offres :	08 Mai 2026
Période d'exécution :	Mai 2026 – December 2026
Date limite de soumission des propositions :	15 Mai 2026
Date limite de soumission des questions/demandes de renseignements :	13 Mai 2026
Soumission électronique à l'attention de :	A l'attention du « Département Achats » avec le titre « Animation de la Formation MSD »
Soumission électronique :	procurement-sn@heifer.org
Coordonnées pour toute demande de renseignements concernant cet appel d'offres :	procurement-sn@heifer.org

I. Contexte

HEIFER est une Organisation Internationale à but non lucratif qui intervient depuis plus de 80 ans dans des projets et programmes visant à mettre fin à la faim et à la pauvreté, tout en promouvant des pratiques agricoles durables et inclusives.

Dans le cadre de sa transformation organisationnelle et de l'évolution de ses approches programmatiques, Heifer souhaite renforcer les capacités de son personnel sur le développement des systèmes de marché (Market Systems Development – MSD), en cohérence avec l'orientation régionale autour de la transformation des systèmes alimentaires, de l'inclusion des acteurs de marché et du rôle de facilitation porté par Heifer.

Cette évolution répond à la nécessité de changer d'approche d'intervention dans la mise en oeuvre des projets et programmes afin de mieux comprendre les systèmes de marché, mobiliser les acteurs publics et privés, favoriser des solutions durables et inclusives, et renforcer l'impact à l'échelle dans un environnement marqué par l'incertitude, la complexité et des changements rapides. Heifer International Sénégal souhaite ainsi recruter un cabinet ou institut de formation qualifié pour concevoir et animer une formation adaptée à son contexte

II. But et objectif

La mission a pour objet la sélection d'un cabinet ou institut de formation chargé de concevoir et d'animer une formation sur le développement des systèmes de marché (MSD) à destination du personnel de Heifer.

L'objectif est d'accompagner les collaborateurs dans la compréhension et l'appropriation des principes, outils et implications pratiques du MSD afin d'en favoriser l'intégration dans les pratiques de conception, de mise en oeuvre, de partenariat, de suivi-apprentissage-adaptation et de prise de décision.

Résultats attendus

La formation devra permettre aux participants (es) de :

- Comprendre les fondements du MSD et ses différences avec les approches projets classiques ;
- Analyser un système de marché en identifiant les acteurs, les fonctions d'appui, les règles, les incitations et les contraintes ;
- S'approprier les notions de facilitation, de changement systémique, d'inclusion, de durabilité et de passage à l'échelle ;
- Maîtriser les outils de **résultats et de suivi-apprentissage-adaptation (MEL)** adaptés au MSD, notamment :
 - les chaînes de résultats (result chains),
 - les indicateurs de changement systémique,
 - les mécanismes d'apprentissage adaptatif.

- Identifier des pistes concrètes d'intégration de l'approche MSD dans les programmes et chaînes de valeur prioritaires de Heifer.

Étendue de la prestation

Le prestataire retenu sera chargé de :

- Proposer une note méthodologique et un agenda de formation ;
- Concevoir ou adapter les supports pédagogiques en lien avec le contexte de Heifer International Sénégal ;
- Animer la formation selon une approche participative, pratique et orientée vers l'application ;
- Utiliser des méthodes adaptées à l'apprentissage des adultes, incluant notamment des études de cas, des exercices pratiques, des travaux de groupe et des mises en situation ;
- Produire un rapport final synthétique incluant les principaux constats, les résultats de l'évaluation de la formation et des recommandations utiles pour la suite. Le contenu proposé devra couvrir, au minimum, les thèmes suivants :
- Principes et cadre conceptuel du MSD ;
- Analyse des systèmes de marché ;
- Identification des contraintes systémiques et des opportunités de changement ;
- Identification des parties prenantes ;
- Facilitation vs substitution ;
- Engagement du secteur privé ;
- Inclusion économique (genre, jeunes, acteurs vulnérables) ;
- Conception d'interventions facilitatrices ;
- Gestion adaptative (adaptive management) ;
- Suivi et mesure du changement systémique (MEL pour le MSD) ;
- Application au contexte spécifique de Heifer et à ses chaînes de valeur prioritaires.

III. Livrables attendus

Les livrables attendus sont les suivants :

- Une note méthodologique ;
- Un agenda détaillé de la formation ;
- Les supports pédagogiques ;
- Un rapport final synthétique avec recommandations ;
- Des outils pratiques de suivi-apprentissage-adaptation (MEL pour le MSD) et tout autre outil pertinent utilisé dans le contexte MSD.

IV. Expertise Requisites

Le cabinet ou institut devra :

- Justifier d'une **expérience avérée** en :
 - développement des systèmes de marché (MSD),
 - développement de chaînes de valeur,

- facilitation de marchés inclusifs,
- développement du secteur privé ou systèmes alimentaires ;
- Avoir une expérience significative dans la **formation d'adultes et le renforcement de capacités** ;
- Disposer de formateurs ayant une **expérience pratique du MSD** (au-delà de la théorie) ;
- Une expérience avec des ONG internationales ou organisations de développement est fortement souhaitée ;
- Une expérience en **Afrique de l'Ouest francophone** constitue un atout majeur.

a) Des relations et des responsabilités

Heifer désignera le [People Director] pour coordonner la mise en œuvre de cette activité. Le contractant tiendra Heifer informé de ses progrès. Pendant la mise en œuvre, le contractant pourra demander et recevoir des conseils ou des orientations supplémentaires de la part du personnel susmentionné.

V. Exigences relatives à la soumission des propositions :

Tous les soumissionnaires intéressés soumettront leurs propositions accompagnées des informations suivantes :

a. Une Offre technique

- Note méthodologique : présentant leur compréhension de la mission, l'approche méthodologique proposée, le contenu indicatif de la formation et les CV des formateurs ;
- Des références pertinentes de missions similaires.
- Document de registration / NINEA ou registre commerce

b. Une Offre financière détaillée

Le budget proposé doit être soumis séparément, Le budget proposé doit être suffisamment détaillé pour permettre l'évaluation des coûts proposés. Il doit au moins contenir :

- Budget détaillé ; Honoraires, Déplacements (hébergement et restauration),
- Des explications narratives des postes budgétaires ;

La formation se tiendra à Thiès, Senegal pour une durée indicative de 3 à 5 jours. La date prévisionnelle de démarrage sera communiquée aux soumissionnaires retenus par Heifer.

Les offres seront évaluées sur la base de la compréhension de la mission, de la pertinence de l'approche proposée, de l'expérience du prestataire, de la qualité des profils mobilisés et du rapport qualité/prix.



Les propositions reçues après la date limite de soumission ne seront pas prises en considération. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que leurs propositions sont soumises conformément aux instructions énoncées dans le présent document.

Heifer se réserve le droit de demander des informations supplémentaires à l'appui des coûts et des prix détaillés.

Heifer se réserve le droit de mettre fin à cet appel d'offres ou de modifier les exigences après en avoir informé les soumissionnaires.

VI. Critères de sélection

Les propositions soumises doivent clairement démontrer leur conformité avec le cahier des charges décrit ci-dessus, avec un niveau de détail approprié. Un accord sera signé avec le soumissionnaire dont la proposition respecte les instructions de la présente demande de propositions. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Critères d'évaluation des propositions	Pourcentage
Exactitude et pertinence de l'approche technique et de la méthodologie proposées	30%
Exhaustivité de la proposition conformément à l'appel d'offres (informations générales, plan d'activité, budget, expertise de l'équipe, etc.)	10%
Équipe proposée : expertise et compétences pour traiter les composantes du projet	20%
Pertinence et capacité/compétences pour mettre en œuvre/gérer la mission	10%
Justification du budget et réalisme des coûts	30%
Total	100%

La proposition financière sera évaluée en fonction du caractère raisonnable des coûts et du rapport coût-efficacité du budget.

VII. Validité des propositions

Les propositions soumises resteront ouvertes à l'acceptation pendant 90 jours à compter de la date limite spécifiée pour la réception des propositions. Cela inclut, sans s'y limiter, les prix, les conditions générales, les niveaux de service et toutes les autres informations. Si votre organisation est sélectionnée, toutes les informations contenues dans ce document et le processus de négociation sont contractuellement contraignants.

Une fois l'attribution émise, elle comprendra un calendrier de paiement avec les livrables spécifiés ci-dessus.

VIII. Restrictions

La présente demande de propositions ne constitue pas un engagement à attribuer un contrat, à payer les frais engagés pour la préparation d'une réponse à cette demande, ni à acheter ou à passer un contrat pour des services ou des fournitures. Heifer se réserve le droit de financer tout ou partie des candidatures soumises et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, à sa seule et



entière discrétion, toute proposition reçue à la suite de la demande de propositions. Propriété intellectuelle

IX. Propriété intellectuelle

Section 10.1. Propriété en général. Sous réserve de la section 8.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques commerciales, les marques de service et les brevets), droits de propriété intellectuelle, livrables, manuels, œuvres, idées, découvertes, inventions, produits, écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, dispositifs, opérations ou informations développés en tout ou en partie par ou pour le compte du Contractant ou de ses employés ou agents en relation avec les Services et/ou les Biens (collectivement, le « Produit du travail ») sera la propriété exclusive de HPI. Sur demande, le Contractant signera tous les documents et prendra toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI sur le Produit du travail.

Section 10.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle détenue par une partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») reste la propriété exclusive de cette partie. En ce qui concerne toute PI antérieure du Contractant incluse dans le Produit du travail, le Contractant en conserve la propriété et accorde par les présentes à HPI un droit et une licence permanents, non exclusifs, libres de droits, mondiaux et irrévocables pour utiliser, copier, reproduire, afficher publiquement, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, sous quelque format ou support que ce soit, dans le cadre du Produit du travail.

Section 10.3. Œuvre réalisée sur commande. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit du travail, les parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandité le produit du travail, (b) le produit du travail est une « œuvre réalisée sur commande » au sens des lois américaines sur le droit d'auteur, et (c) HPI sera considéré comme l'auteur de celle-ci et détiendra tous les droits, titres et intérêts y afférents. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas dévolus à HPI en tant qu'« œuvre réalisée sur commande », le Contractant accorde, cède et transfère irrévocablement à HPI, de manière exclusive et à perpétuité, tous les droits du Contractant, de quelque nature que ce soit, connus à ce jour ou à venir, sur le Produit du travail et en rapport avec celui-ci, et HPI sera le seul et unique propriétaire de tous les droits sur celui-ci et ses éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits connexes, accessoires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. Le Contractant renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires qu'il pourrait avoir en rapport avec le Produit du travail. La description des Services et/ou des Biens fournis dans le présent Contrat ne limite en aucune façon la manière dont HPI peut utiliser le Produit du travail.

X. Réglementations applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour exercer leurs activités au Senegal ou se conformer à la législation locale applicable, y compris, mais sans s'y limiter, le droit du travail, les exigences financières, les taxes, etc.